



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mme QUENTEL,

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, MOZGALA, RAMACKERS

Excusés : Mme FORBIN, M. LE PRUNENEC

PV du 15 février 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Chateau Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Arrêté Municipal de la Commune de Bures-sur-Yvette

Fermeture temporaire du terrain d'honneur dans le stade Louis Chabrat du mardi 8 février au lundi 7 mars 2022.

COUPES

A jouer le 20 Février 2022

U18 1/16 finale

A Jouer le 27 Février 2022

SENIORS ESSONNE 1/8 finale

SENIORS DISTRICT 1/8 finale

A jouer le 5 Mars 2022

U14 1/8 finale

A jouer le 6 Mars 2022

CDM 1/8 finale

U16 1/8 finale

U18 1/8 finale

VETERANS 1/8 finale

+ 45 ans 1/8 finale

CALENDRIERS

U18 F A 8

En raison d'un impératif du calendrier, la journée du 26 mars 2022 est décalée au 9 avril 2022.



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 29 JANVIER 2022

U15 F A 8 * Poule A

Grigny US 1 / Palaiseau US 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Au vu des rapports et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 12 FEVRIER 2022

U15 F A 8 * Poule B

Ris Orangis US 1 / VYC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 24318789 du 12 février 2022

Grigny US 1 / Pays Limours ENT 1 * U15 F A 8 * Poule A

Demande de Grigny US de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Pays Limours ENT.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Grigny US pour demande tardive.

Match n° 241780178 remis au 12 février 2022

Boissy Ss/ St Yon 2 / Longjumeau FC 1 * U18 F A 8

Reprise de dossier.

Demande de Boissy Ss/ St Yon de changement de date, d'heure et d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Longjumeau FC.

Accord de la Commission.

Le match retour aura lieu au stade Albert Batteux 2 à Boissy sous Saint Yon, le 2 avril 2022.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 24306790 du 30 janvier 2022

Viry Chatillon ES 3 / Breuillet FC 2 * Coupe District

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 3 février 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission soit :

Breuillet FC 2 qualifié pour le tour suivant.



CHAMPIONNAT SENIORS

Situation financière des clubs

Lissois FC

Seniors D4/A du 19 décembre 2022 :

Match Vigneux CO 2 / Lissois FC 2

Reprise du dossier.

Courriel de la LPIFF.

La Commission annule la perte d'un point au classement sur le match du 19 décembre 2022.

FMI NON PARVENUE DU 6 FEVRIER 2022

D4/B

Ulis CO 3 / Trois Vallées FC 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 13 février 2022 à 14 h 10.

Amende pour transmission tardive aux Ulis CO.

FMI NON PARVENUE DU 13 FEVRIER 2022

D5/B

Bondoufle AMC 2 / Wissous FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022 à 13 h

Vert le Grand US 1 / Trois Vallées FC 1 * D4/B

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022

Vigneux CO 2 / Plateau Saclay ES 1 * D4/A

Matches remis du 23 janvier 2022 à jouer le 6 mars 2022

St Vrain FC 1 / Brunoy FC 2 * D3/A

Etampes FC 3 / Evry Courcouronnes AS 1 * D5/A

Itteville-Ballancourt 2 / Corbeil AC 1 * D5/B

Matches remis du 6 février 2022 à jouer le 27 février 2022

Itteville-Ballancourt 1 / St Vrain FC 1 * D3/A

Aigle Fertoise 1 / Longjumeau FC 2 * D3/B



Demande de changement de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / Brétigny FCS 2 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Orsay Bures FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 2 / SO Vertois 1 * D5/C * Du 20 février 2022 au 6 mars 2022

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

St Michel FC 91 2 / SGSSP 2 * D4/B * Du 16 février 2022 au 6 mars 2022 à 14 h

Accord de la Commission.

Match n° 23554224 du 5 décembre 2021

Wissous FC 2 / Villebon SPF 2 * D5/B

Retour du PV restreint de la Sous-Commission Départementale de Discipline procédures d'instruction du 2 février 2022.

La Commission enregistre la décision de Ladite Sous-Commission soit : match perdu par pénalité (-1 point – 0 but) à l'équipe de Villebon SPF pour en attribuer le gain (3 points – 3 buts) à l'équipe de Wissous FC.

Match n° 23751081 du 9 janvier 2022 remis à une date ultérieure

Ignny AFC 2 / Brétigny FCS 2 * D1

Courriel d'Igny AFC.

La Commission fixe la rencontre au 27 février 2022.

Match n° 23751005 du 13 février 2022

Palaiseau US 2 / Savigny Foot CO 1 * D1

Courriel de Savigny Foot CO.

Erreur sur le résultat de la rencontre.

La Commission demande au club de Palaiseau US, le résultat de cette rencontre, ainsi qu'à l'arbitre pour sa réunion du 22 février 2022.

Match n° 23741473 du 8 mai 2022

Arpajonnais RC 1 / Lissois FC 1 * D2/A

Courriel d'Arpajonnais RC.

Suite à la fermeture des installations, ce jour, la Commission fixe la rencontre au mercredi 11 mai 2022 à 20 h 00.

COUPE ESSONNE CDM

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022



Longjumeau FC 5 / Villemoisson FC 5

Reprise du dossier.

Pas de retour du club de Villemoisson FC suite aux deux demandes (Voir PV du 1^{er} février et du 8 février 2022).

Au vu du rapport de Longjumeau FC et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application (beug).

La Commission enregistre le résultat : 2-0 pour Longjumeau FC 5 (Rapport de Longjumeau FC).

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 23873328 du 8 mai 2022

Arpajonnais RC 6 / Angervilliers AS 5 * D2

Courriel d'Arpajonnais RC.

Arrêté de fermeture des installations de Cœur Essonne Agglomération.

Voir les différents PV.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 29 JANVIER 2022

D3/B

Lissois-Vert 1 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 8 février 2022 à 15 h 57.

Amende pour transmission tardive à Lissois-Vert.

FMI NON PARVENUE DU 5 FEVRIER 2022

D3/B

Ris Orangis US 3 / Boussy-Quincy FC 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 12 février 2022 à 10 h 30.

Amende pour transmission tardive à Ris Orangis US.

FMI NON PARVENUE DU 12 FEVRIER 2022

D4/A

Viry Chatillon ES 3 / Tremplin Foot 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Viry Chatillon ES pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.



Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 2 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

Paray FC 1 / SGSSP 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 23532718 du 12 février 2022

Dourdan Sports 1 / Evry FC 2 * D1

Demande de Dourdan Sports de changement d'heure via Footclubs.

Accord d'Evry FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Dourdan Sports pour demande tardive.

Match n° 23532721 du 12 février 2022

Ulis CO 1 / Draveil FC 1 * D1

Demande des Ulis CO de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Draveil FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende aux Ulis CO pour demande tardive.

Match n° 23533564 du 12 février 2022

Révélation FA 1 / Gif Sfoc 2 * D4/C

Demande de Révélation FA d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Gif Sfoc.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Révélation FA pour demande tardive.

Match n° 23534923 du 19 février 2022

Etampes FC 2 / Orsay Bures FC 1 * D3/A

Demande d'Orsay Bures FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord d'Etampes FC, la Commission maintient la rencontre à l'heure prévue (15 h 30).

COUPE ESSONNE U16

Match n° 24306810 du 30 janvier 2022

Sud Essonne 1 / Grigny US 1

Retour du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du 3 février 2022.

Ladite Commission, jugeant en 1^{ère} instance, décide de confirmer le résultat.

Grigny US 1 qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 6 FEVRIER 2022

D3/A

Tremplin Foot 1 / Villabé ETS 1



Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Au vu des rapports et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande au club de Villabé ETS le résultat de cette rencontre pour sa réunion du 22 février 2022.

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB-Villejust 2 / Morsang sur Orge FC 1 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

St Michel FC 91 1 / Tremplin Foot 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23555874 du 5 décembre 2021

Draveil FC 2 / Milly Gatinais FC 2 * D4/C

Retour du dossier extrait du procès-verbal restreint de la Sous-Commission Départementale de Discipline procédures d'instruction du 2 février 2022.

Ladite Sous-Commission décide de donner match perdu par pénalité (-1 point – 0 but) à l'équipe de Milly Gatinais FC pour en attribuer le gain (3 points – 3 buts) à l'équipe de Draveil FC.

Match n° 23555486 du 30 janvier 2022

VYC 2 / Ris Orangis US 2 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 3 février 2022.

Ladite Commission dit résultat acquis sur le terrain :

VYC 2 : (0 point, 1 but)

Ris Orangis US 2 : (3 points, 4 buts)

COUPE ESSONNE U18

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US 1 / Orsay Bures FC 1

St Michel FC 91 1 / Fleury 91 FC 2

Villabé ETS 1 / MNVDB-Villejust 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Palaiseau US 1 / Evry FC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs

Milly Gatinais FC 1 / Brétigny FCS 2

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Aigle Fertoise 1 * Du 20 février 2022 au 27 février 2022 à 14 h

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24401064 du 20 février 2022

Massy 91 FC 1 / Verrières le Buisson 1

Demande de Verrières le Buisson de changement de date via Footclubs.

Accord de Massy 91 FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission refuse ce changement de date et maintient la rencontre au 20 février 2022.

Match n° 24401067 du 20 février 2022

Etampes FC 1 / Juvisy Académie 1

Courriel d'Etampes FC, demandant le report du match.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 27 février 2022.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 6 FEVRIER 2022

D3/B

Trois Vallées FC 1 / Vert le Grand US 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 13 février 2022 à 08 h 51.

Amende pour transmission tardive à Trois Vallées FC.

D3/C

Jeunesse Etampoise 1 / Sud Essonne 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 13 février 2022 à 15 h 12.

Amende pour transmission tardive à Jeunesse Etampoise.

Match remis du 16 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022

Mennecy CS 1 / Linas Monthléry ESA 1 * D1

Match remis du 6 février 2022 à jouer le 27 février 2022

Savigny Foot Co 1 / Ris Orangis US 1 * D2/A

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022

Wissous FC 1 / Plateau Saclay ES 1 * D3/C



Match n° 23562847 du 13 février 2022

Sud Essonne 1 / Villabé ETS 1 * D3/C

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Sud Essonne.

Amende réglementaire à Sud Essonne.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 6 FEVRIER 2022

D4/B

Benfica Yerres 13 /Trois Vallées FC 12

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72 h du 13 février 2022 à jouer à une date ultérieure

Pecqueuse AS 11 / Verrières le Buisson 12 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Mennecy CS 11 / Massy 91 FC 11 * D2/A

Accord de la Commission.

Match n° 23561215 du 16 janvier 2022

Courcouronnes FC 12 / Pays Limours ENT 11 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 3 février 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit match perdu par pénalité aux deux équipes :

Courcouronnes FC 12 : (-1 point, 0 but)

Pays Limours ENT 11 : (-1 point, 0 but)

Match n° 23538402 du 13 février 2022

Linaz Montlhéry ESA 12 / Soisy sur Ecole US 11 * D4/B

Courriel de Soisy sur Ecole du 10 février 2022,

nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Soisy sur Ecole US.

+45 ANS

TI 72 h du 13 février 2022 à jouer à une date ultérieure

Orsay Bures FC 8 / Molières-Pecqueuse 8 * Poule E



Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB 9 / Molières-Pecqueuse 8 * Poule E

Accord de la Commission.

Match n° 23933860 du 13 février 2022

Montgeron ES 8 / Viry Chatillon ES 8 * Poule F

Courriel de Viry Chatillon ES, du 10 février 2022, demandant le report de cette rencontre.

La Commission reporte la rencontre au 27 février 2022, au vu du motif invoqué.

La Commission demande à Viry Chatillon ES d'utiliser Footclubs dans toute communication avec les clubs et le District.

+55 ANS

Match n° 23876014 du 13 février 2022

VYC 10 / Milly Gatinais FC 10 * Poule A

Courriel de VYC, du 9 février 2022, nous informant de l'occupation du terrain par l'équipe CDM, le même jour, à la même heure.

La Commission rappelle à VYC de formuler sa demande le mardi avant 16 h précédent la rencontre.

La Commission reporte la rencontre au 27 février 2022.